Doctorat en études autochtones - 1926

RESPONSABLE :

Ioana Radu
819 874-8728 poste 6559

SCOLARITÉ :

90 crédits, Troisième cycle

GRADES :

Philosophiæ doctor

OBJECTIFS :

De façon générale, le doctorat en études autochtones vise à :
• Développer des capacités réflexives en matière de recherche autochtone;
• Maîtriser des concepts (rôle, usages, portée) et des outils méthodologiques, éthiques et théoriques liés aux défis de la recherche autochtone;
• Approfondir ses connaissances et ses compétences dans un domaine particulier aux études autochtones;
• Saisir les grandes transformations sociétales du monde autochtone; et à
• Développer une autonomie professionnelle en recherche.

Plus spécifiquement, ce programme vise à :
• S'instruire des savoirs, des perspectives et des épistémologies autochtones en différents domaines;
• Inscrire les questionnements de recherche dans une démarche de mobilisation des connaissances; et à
• Approfondir une réflexion sur la coconstruction des connaissances de même que sur l'épistémologie et l'éthique de la recherche autochtone.

CONDITIONS D'ADMISSION :

Base études universitaires

Être titulaire d'une maîtrise en sciences humaines, en sciences sociales ou dans un domaine pertinent avec la thématique de recherche, obtenue avec une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent. Tout dossier de candidature avec une moyenne inférieure à 3,2 mais supérieure ou égale à 2,7 sur 4,3 sera étudié par le comité d'admission et pourrait, dans certains cas, faire l'objet d'une recommandation d'admission.

La candidate ou le candidat doit démontrer de manière explicite, dans une lettre de motivation, qu'elle ou qu'il a eu l'occasion d'aborder des thématiques en lien avec les études autochtones au cours de ses études ou de ses recherches antérieures. La candidate ou le candidat doit aussi démontrer, dans cette lettre, qu'elle ou il dispose d'une formation antérieure suffisante pour réaliser un doctorat dans le domaine des études autochtones ainsi qu'une connaissance préalable adéquate du ou des milieux où elle ou il envisage de réaliser son projet de recherche.

De plus, la candidate ou le candidat doit posséder, au moment de son admission, des connaissances équivalentes à la scolarité du programme de maîtrise en études autochtones. S'il le juge approprié, le comité d'admission peut imposer à la personne candidate de suivre, sous forme de cours d'appoint, la partie de cette scolarité qui lui fait défaut au début de ses études de doctorat.

La candidate ou le candidat doit avoir un excellent dossier universitaire, des aptitudes à la recherche, une bonne connaissance de la langue française (parlée et écrite) et une bonne compréhension de l'anglais écrit.

En outre, la candidate ou le candidat doit identifier sa directrice ou son directeur de recherche au moment du dépôt de sa demande d'admission.

Au besoin, une entrevue pourrait être exigée.

PLAN DE FORMATION :

Cours obligatoires

ETA9001	Projet de thèse (3 cr.)
ETA9002	Séminaire pluridisciplinaire en études autochtones (3 cr.)
ETA9003	Épistémologie avancée de la coconstruction et de la mobilisation des connaissances (3 cr.)
ETA9004	Séminaire doctoral thématique (3 cr.)
ETA9005	Examen de synthèse (6 cr.)
ETA9069	Thèse (69 cr.)
	3 crédits optionnels

Cours optionnels

L'étudiante ou l'étudiant choisit trois crédits parmi la banque de cours de 2e et de 3e cycles de l'UQAT ou de l'INRS sous réserve d'approbation de la direction de programme, et sur recommandation de la direction de recherche.

*** : Disponible à distance**

NOTES :

Ce programme est offert conjointement par l'INRS et l'UQAT.